

Numérotation des habitations dans le cadre du plan d'adressage – LOTISSEMENT DU CLOS DE LA PIERRE COUCHEE Rue des Andégaves

Le Maire de la commune de Brissac Loire Aubance,

VU les articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération D2021-05-11-10 en date du 17/05/2021 approuvant la dénomination « Rue des Andégaves pour le lotissement du Clos de la Pierre Couchée.

CONSIDERANT que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire,

CONSIDERANT que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des habitations est exécuté pour la première fois à la charge de la commune,

Le Maire de Brissac Loire Aubance

ARRETE

Article 1^{er}

Le numérotage des maisons est assuré dans la commune conformément aux prescriptions du présent arrêté.

Article 2

Le numérotage comporte, pour chaque rue, une série de numéros, à raison d'un seul numéro par immeuble caractérisé par une entrée principale.

Article 3

La série des numéros d'une rue régulièrement numérotée est formée des nombres pairs pour le côté droit et des nombres impairs pour le côté gauche de cette rue, quel que soit le système de numérotation retenu.

Article 4

1. Il est proposé de retenir la numérotation métrique lors de la numérotation d'une voie entière et pour les voies hors des bourgs : les numéros qui sont attribués aux diverses propriétés représentent la distance en mètres qui sépare le début de la voie et l'entrée de l'habitation. Cette façon de numéroter permet toute insertion de numéro par la suite.
2. Il est proposé de retenir la numérotation continue pour l'ajout de numéro dans une voie partiellement numérotée avec le système continu : les immeubles sont numérotés avec des numéros croissants depuis le début de la voie (2, 4, 6, etc. à droite ; 1, 3, 5, etc. à gauche)
3. Le système de numérotation (métrique ou continue) sera choisi pour chaque voie au cas par cas en fonction de la configuration.

Article 5

Les numéros seront attribués pour chaque propriété de la manière décrite dans le tableau en annexe du présent arrêté.

Article 6

Le numérotage est matérialisé par l'apposition d'une plaque en tôle vernissée, portant en chiffres le numéro du bâtiment.

La plaque sera apposée de préférence sur la façade de chaque maison au-dessus de la porte principale (ou immédiatement à gauche de celle-ci), ou sur le mur de clôture à gauche de l'accès naturel et piétonnier, ou à défaut, sur la boîte aux lettres.

Article 7

Les frais de premier établissement et de renouvellement, pour cause de changement de série, du numérotage, sont à la charge du budget communal.

Article 8

Les frais d'entretien et de réfection du numérotage (en dehors de la modification actuelle) sont à la charge des propriétaires.

Article 9

Les propriétaires doivent veiller à ce que les numéros inscrits sur leurs maisons soient constamment nets et lisibles et conservent leurs dimensions et formes premières.

Nul ne peut, à quelque titre que ce soit, faire obstacle à leur apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.

Article 10

Aucun numérotage n'est admis que celui prévu au présent arrêté.

Aucun changement ne peut être opéré que sur autorisation et sous le contrôle de l'autorité municipale.

Article 11

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements.

Fait à Brissac Loire Aubance, le 03/05/2023

Sylvie SOURISSEAU,
Maire de Brissac Loire Aubance



Accusé de réception en préfecture
049-200064582-20230505-A2023-05-03-5-AR
Date de télétransmission : 05/05/2023
Date de réception préfecture : 05/05/2023

COMMUNE(S) DELEGUEE(S)	ANCIENNE ADRESSE			NOUVELLE ADRESSE			N° PARCELLE
	Numéro	Suffixe	Nom de voie	Numéro	Suffixe	Nom de voie	
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	60		Chemin de Saint Blaise	050B1127
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	2		Rue des Andégaves	050B1172
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	4		Rue des Andégaves	050B1173
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	6		Rue des Andégaves	050B1174
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	8		Rue des Andégaves	050B1135
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	10		Rue des Andégaves	050B1135
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	12		Rue des Andégaves	050B1135
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	14		Rue des Andégaves	050B1135
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	16		Rue des Andégaves	050B1135
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	18		Rue des Andégaves	050B1137
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	20		Rue des Andégaves	050B1138
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	22		Rue des Andégaves	050B1139
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	24		Rue des Andégaves	050B1140
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	26		Rue des Andégaves	050B1141
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	28		Rue des Andégaves	050B1142
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	30		Rue des Andégaves	050B1143
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	32		Rue des Andégaves	050B1144
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	34		Rue des Andégaves	050B1145
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	36		Rue des Andégaves	050B1146
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	38		Rue des Andégaves	050B1147
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	40		Rue des Andégaves	050B1148
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	42		Rue des Andégaves	050B1149
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	29		Rue des Andégaves	050B1157
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	31		Rue des Andégaves	050B1157
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	33		Rue des Andégaves	050B1157

COMMUNE(S) DELEGUEE(S)	ANCIENNE ADRESSE			NOUVELLE ADRESSE			N° PARCELLE
	Numéro	Suffixe	Nom de voie	Numéro	Suffixe	Nom de voie	
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	35		Rue des Andégaves	050B1157
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	37		Rue des Andégaves	050B1157
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	39		Rue des Andégaves	050B1157
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	41		Rue des Andégaves	050B1157
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	17		Rue des Andégaves	050B1156
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	15		Rue des Andégaves	050B1155
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	13		Rue des Andégaves	050B1154
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	43		Rue des Andégaves	050B1158
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	45		Rue des Andégaves	050B1159
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	47		Rue des Andégaves	050B1160
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	49		Rue des Andégaves	050B1161
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	1		Rue des Andégaves	050B1175
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	1	A	Rue des Andégaves	050B1175
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	3		Rue des Andégaves	050B1175
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	3	A	Rue des Andégaves	050B1175
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	5		Rue des Andégaves	050B1175
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	7		Rue des Andégaves	050B1175
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	9		Rue des Andégaves	050B1175
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	9	A	Rue des Andégaves	050B1175
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	11		Rue des Andégaves	050B1175
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	11	A	Rue des Andégaves	050B1175
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	51		Rue des Andégaves	050B1175
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	51	A	Rue des Andégaves	050B1175
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	53		Rue des Andégaves	050B1175
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	44		Rue des Andégaves	050B1167
BRISSAC-QUINCE			CLOS PIERRE COUCHEE	46		Rue des Andégaves	050B1185
							050B1166

Accusé de réception en préfecture
049-200064582-20230505-A-2023-05-03-5-AR
Date de télétransmission : 05/05/2023
Date de réception préfecture : 05/05/2023

